

**SCEA L'ENVOL  
4 RUE DES VIGNES  
SAINT HILAIRE DE LOULAY  
85600 MONTAIGU - VENDEE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
POUR L'EXTENSION D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES**

Rubriques N° 3660-a et 2111-1 de la Nomenclature des  
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Rubrique N° 1110 de la Nomenclature des Installations Ouvrages,  
Travaux et Activités

Commune de TREIZE-SEPTIERS

Site d'élevage :

« L'EPAUD »

***3 - Résumé non technique de  
l'étude d'impact***

**VERSION 3 – NOVEMBRE 2021**

Dossier réalisé avec la participation du service Conseils techniques spécialisés  
de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

# **RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

**Ce dossier correspond à la version originale du dossier du 10 juin 2021, consolidée avec les compléments demandés par courrier daté du 30 juillet 2021 (cf annexe 5-7)**

**Les éléments ajoutés ou modifiés sont matérialisés par un trait dans la marge à gauche du texte**

**Les numéros de page modifiées ou complétées et les numéros des annexes ajoutées ou modifiées sont indiqués sur la demande de compléments jointe en annexe 5-7**

L'impact potentiel du projet portera sur :

- L'introduction de nouvelles espèces dans les trois bâtiments existants de l'exploitation
- La totalité du fumier continuera à être exporté vers une station de compostage

## SOMMAIRE

PARTIE 1 : FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET .....	4
1. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE .....	4
2. ENVIRONNEMENT HUMAIN .....	5
3. MILIEU NATUREL - BIODIVERSITE.....	5
PARTIE 2 : BILAN DES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS OU INDIRECTS, TEMPORAIRES OU PERMANENTS DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET.....	7
PARTIE 3 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES MESURES RETENUES (EVITER –REDUIRE – COMPENSER) ...	8

# PARTIE 1 : FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET

## 1 . ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Le site d'élevage de la SCEA L'Envol est implanté en zone rurale dans le bocage Vendéen. Il est localisé sur la commune de Treize-Septiers à 2 km du bourg alors que le siège social d'exploitation est à Saint Hilaire de Loulay.

Le site d'exploitation se trouve à environ 70 m d'altitude.

Le site d'exploitation de la SCEA L'Envol se situe sur le SDAGE Loire Bretagne. Il est localisé sur le SAGE de la Sèvre Nantaise. Le SAGE de la Sèvre Nantaise a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 avril 2015 et il est opposable aux tiers.

Le site n'est pas localisé en Zone de répartition des Eaux (ZRE).

Le cours d'eau le plus proche du projet est ruisseau de Gournet situé à 370 m du site.

Le site d'élevage n'est pas situé sur bassin versant d'alimentation en eau potable superficielle ou souterraine.

Le site est situé sur la masse d'eau superficielle de « Le Gournet et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Maine – FRG2067 » qui présente un état écologique moyen et sur la masse d'eau souterraine de « La Sèvre Nantaise – FRGG027 » qui présente un bon état.

L'exploitation est située en zone vulnérable mais elle n'est pas incluse dans une ZAR. L'exploitation est donc concernée par les mesures qui s'appliquent sur la zone vulnérable.

Sur l'année 2019, la plupart des indices qualité de l'air étaient très bon à bon. Aucun indice mauvais à très mauvais n'a été répertorié sur les deux stations de mesure du département.

La qualité de l'air ne semble pas être un problème sur le département de la Vendée.

Ci-dessous un tableau récapitulatif de la situation de l'exploitation par rapport à son environnement physique et aux enjeux liés à la qualité de l'eau :

	Site d'élevage
Cours d'eau	> 35 m
Zone vulnérable	OUI
ZAR	NON
SDAGE	Loire Bretagne

SAGE	Sèvre nantaise
Bassin versant captage eaux superficielles	NON, La Bultière à 9,2 km
Bassin versant captage eaux souterraines	NON, Les Bretaudières à 13 km
Périmètre de protection de captage d'eau superficielle	NON
Périmètre de protection de captage d'eau souterraine	NON
Zone conchylicole	> 500 m
Pisciculture	> 500 m
Qualité des eaux	eaux superficielles : moyenne eaux souterraines : bonne
Zones humides	NON
Zone de répartition des eaux	NON

## **2 . ENVIRONNEMENT HUMAIN**

Le site est situé en zone rurale à 2 km du centre de Treize Septiers, donc éloigné de toutes activités sociales et /ou économiques locales.

Notons, de façon plus générale que l'activité agricole d'élevage est génératrice d'emploi (en amont et en aval) : production d'aliments du bétail, abattoirs, transport, santé animale, sélection, fournisseurs de matériel, industries agroalimentaires, administrations... Ces emplois sont d'autant plus importants qu'ils concernent des régions rurales, où ils contribuent au fonctionnement de l'économie locale et au maintien d'un tissu social.

Le site d'élevage de la SCEA L'Envol n'est pas situé dans une zone de présomption de site archéologique et l'entité archéologique la plus proche est localisée à 300 m.

Le site n'est pas situés sur ou à proximité directe d'autres zones remarquables (site inscrit, classés, monuments ou sites protégés...). Le périmètre le plus proche est situé à plus de 4 km du site d'élevage, il s'agit du périmètre de protection du château de Montaigu.

La commune de Treize Septiers est retenue dans des aires délimitées pour des produits de qualité (3 AOP et 11 IGP).

## **3 . MILIEU NATUREL - BIODIVERSITE**

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des zonages environnementaux à proximité du site d'élevage.

Le site n'est pas situé à l'intérieur de zonages environnementaux comme on peut le voir dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Zonage des milieux naturels reconnus	Distance du site d'élevage	Code	Dénomination
Natura 2000 - Directive habitat - ZSC	28 km	FR 5200 625	Lac de Grand Lieu
Natura 2000 - Directive oiseau - ZPS	28 km	FR 5210 008	Lac de Grand Lieu
Natura 2000 - directive habitat - ZSC	20 km	FR 5202 009	Marais de Goulaine
Natura 2000 - directive habitat - ZPS	20 km	FR 5212 001	Marais de Goulaine
Natura 2000 - Directive oiseau - ZPS	29 km	FR 5212 002	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes
Parc naturel régional	45 km	FR 8000 050	Marais poitevin
Réserve naturelle régionale	23 km	FR 9300 128	Lac de Grand Lieu
Réserve naturelle nationale	33 km	FR 3600 048	Lac de Grand Lieu
Znieff type 1	2,2 km	FR 5206 162 98	Ancienne exploitation d'argile de la Balandière
Znieff type 1	4,9 km	FR 5206 162 99	Etang de la Chausselière à la Guyonnière
Znieff type 1	5,2 km	FR 5206 163 01	Etang des Aies, Beausoleil
Znieff type 1	5,3 km	FR 5206 163 02	Prairie à orchidées de la Bernadière
znief type 1	4,5 km	FR 5206 162 83	Zones à chiroptères du bourg de Montaigu
znief type 2	5,5 km	FR 5200 122 54	Vallée de la Grande Maine de la Bultière à St Georges de Montaigu
znief type 2	6,3 km	FR 5206 163 15	Vallée de la Sèvre nataise de Cugand à Tiffauges
ZICO	30 km	PL04	Lac de Grand Lieu
ZICO	40 km	PL05	Baie de Bourgneuf et le Marais Breton
SCAP	9 km	58	Bourg de Clisson
Arrêté de protection de biotope	10 km	FR 3800 451	Etang du Pavillon
Zone humide d'importance majeure ( RAMSAR et ONZH)	28 km	FR 7200 014	Lac de Grand Lieu
Zone humide d'importance majeure ( RAMSAR et ONZH)	41km	FR 7200 046	Marais Breton
Zone humide d'importance majeure ( RAMSAR et ONZH)	50 km	FR 53 100 203	Marais Poitevin

## PARTIE 2 : BILAN DES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS OU INDIRECTS, TEMPORAIRES OU PERMANENTS DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

0 : Pas d'effet sur l'environnement ou la thématique décrite dans la 1ère colonne du tableau ci-dessous

+ : effet impactant l'environnement ou la thématique décrite dans la 1ère colonne du tableau ci-dessous

Thématiques	Effets directs	Effets indirects	Effets permanents	Effets temporaires	Référence des paragraphes du dossier
Faune (en particulier les espèces remarquables dont les protégées)	0	0	0	0	Chap 3 – paragraphe 4.2
Flore (en particulier les espèces remarquables dont les protégées)	0	0	0	0	
Milieux naturels (ZNIEFF, Natura 2000, zones humides, ...) Continuités écologiques	0	0	0	0	
Paysage et patrimoine culturel	0	0	0	0	Chap 3 – paragraphe 3.1.8 et 4.1.3
Energie (utilisation des énergies renouvelables)	+	+	+	0	Chap 3 – paragraphe 3.1.5
Risques naturels (inondations, mouvements de terrain, ...)	0	0	0	0	Chap 5
Déchets	+	+	+	0	Chap 3 – paragraphe 3.2
Sols (dont gestion des déjections)	0	0	0	0	Chap 3 – paragraphe 2.2
Air et odeurs	+	+	+	0	Chap 3 – paragraphe 2.4
Transport routier	+	+	+	0	Chap 3 – paragraphe 3.1.1
Sécurité et salubrité publique	+	+	+	0	Chap 3 – paragraphe 3.3
Santé	+	+	+	0	
Bruit et émissions lumineuses	+	+	+	0	Chap 3 – paragraphe 3.1.5 et 3.1.6
Eaux	+	+	+	0	Chap 3 – paragraphe 2.1



## PARTIE 3 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES MESURES RETENUES (EVITER –REDUIRE – COMPENSER)

N° de la mesure	Mesures	Description	Type de mesure	Estimation des dépenses	Effets attendus	Modalités de suivi
1	Mise en place de technique de réduction de la consommation en eau	Mise en place de pipettes, utilisation nettoyeur haute pression, relevé hebdomadaire de la consommation, vérification et réparation des fuites	réduction	-	Réduction des prélèvements en eau	Suivi quotidien par les exploitants
2	Implantation des bâtiments à distance réglementaire des cours d'eau	Site à plus de 50 m du cours d'eau le plus proche	évitement	-	Eviter la pollution des eaux	-
3	Implantation des bâtiments hors zone humide	Site hors zone humide	évitement	-	Eviter la pollution des eaux	-
4	Pas d'imperméabilisation des zones d'accès	Stabilisation des zones d'accès sans imperméabilisation	évitement	-	Pas d'impact sur l'écoulement des eaux superficielles Eviter la pollution des eaux	-
5	Pas de risque de retour vers le réseau d'eau public et la nappe	Existence d'un clapet anti retour sur les compteurs	évitement	-	éviter la pollution des eaux par retour d'eau pollué	-
6	Pas de stockage des fumiers sur le site	Les fumiers en sortie de lot sont directement placés en station de compostage	évitement	-	Eviter la pollution des eaux Limitation des odeurs	-
7	Gestion adaptée de la litière	Litière à base de paille broyée. Production d'un fumier compact, sec et sans écoulement. Ajout de paille en cours de lot si besoin	réduction	-	Limiter la pollution des eaux Limitation des odeurs	-
8	Bâtiments volailles étanches	Choix de matériaux adaptés : béton au sol et longrine en soubassement de mur	évitement	-	Eviter la pollution des eaux (éviter les écoulements et les infiltrations dans le milieu)	-
9	Lavage des bâtiments	Les eaux de lavage sont	évitement	-	Eviter le départ des eaux usées	-

	sur litière	absorbées par la litière avant son retrait du bâtiment afin d'éviter tout écoulement vers le milieu			dans le milieu	
10	Pas de parcours extérieur	Elevage en claustration totale	évitement	-	Eviter la pollution des eaux	-
11	Maintien des zones d'accès propre après évacuation des litières en fin de lot	Balayage des abords des bâtiments	réduction	-	Limiter la pollution des eaux	-
12	Mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales	Eaux pluviales collectées par des fossés drainants	évitement		Eviter la contamination des eaux pluviales Limiter la pollution des eaux	-
13	Exportation de la totalité du fumier produit vers une société de compostage	La SCEA L'Envol ne possède pas de terres. Les fumiers produits sont intégralement exportés vers une société de compostage. Il n'y a donc pas de plan d'épandage.	réduction	-	Limiter la pollution des eaux Limitation pollution de l'air	-
14	Stockage du fuel dans une cuve équipée d'une double paroi	Cuve de fuel du groupe électrogène équipée d'une double paroi	évitement	-	Eviter les fuites de produits toxiques dans le milieu naturel	-
15	Vigilance humaine lors du remplissage de la cuve de fuel pour éviter les débordements		évitement	-	Eviter les fuites de produits toxiques dans le milieu naturel	-
16	Stockage sécurisé des produits de désinfections ou de nettoyage	Stockage des produits dangereux dans un bac de rétention et dans un local technique fermé à clé	évitement	-	Eviter les fuites de produits toxiques dans le milieu naturel	-
17	Limitation des volumes de produits dangereux stockés	Achat en fonction des besoins	Evitement	-	Eviter les fuites de produits toxiques dans le milieu naturel	-
18	Alimentation multi phase et phytasée	pour toutes les volailles Production d'azote et de phosphore réduite à la source	réduction	-	Limiter la pollution des eaux et les rejets dans l'air Limitation des odeurs Limitation pollution de l'air	-
19	Consommation économe	Utilisation de matériaux isolants	réduction	-	Limitation des consommations	-

	en énergie fossile (gaz)	performants lors de la construction des bâtiments pour limiter les besoins en chauffage			d''énergie	
20	Engins motorisés de l'exploitation et ceux des entreprises intervenants sur l'exploitation aux normes	Les engins d'exploitation ainsi que ceux des entreprises intervenant sur l'exploitation seront conformes aux réglementations en vigueur relatives aux normes anti pollutions engendrées par les moteurs. Ils seront entretenus et révisés régulièrement selon les préconisations des constructeurs. Lorsqu'ils sont renouvelés les exploitants sont vigilants à leur niveau sonore	réduction	-	Limitation pollution de l'air Limiter les nuisances sonores	-
21	Présence de haies aux alentours du site	La présence de haies permet de limiter la propagation des poussières, des odeurs et des bruits	réduction	-	Limitation pollution de l'air (poussières), limitation nuisances sonores, limitation nuisances olfactives	-
22	Aménagement des voies d'accès et des zones de circulation sur le site	Stabilisation, empiérement, visibilité, accès facilité des moyens de secours	réduction	-	Limitation pollution de l'air (poussières) Limitation des risques d'accident, sécurité	-
23	Limitation de la vitesse sur le site		réduction	-	Limiter les nuisances sonores Limitation pollution de l'air (poussières) Limiter les nuisances sonores	-
24	Cheminées d'extraction d'air et présence de capots sur les extracteurs en pignon	Les équipements au niveau des sorties d'air permettent de limiter la propagation de poussières	réduction	-	Limitation pollution de l'air (poussières)	-
25	Les bâtiments sont équipés d'un système de		réduction	-	Limitation pollution de l'air (poussières)	-

	brumisation					
26	Arrosage des voies d'accès	Arrosage des voies d'accès en cas d'épisode de forte chaleur et de temps sec	réduction	150 €	Limitation pollution de l'air (poussières)	-
27	Implantation du site à distance réglementaire des tiers	Les bâtiments sont situés à 104 m du tiers le plus proche	évitement	-	Limitation des odeurs et des nuisances en général	-
28	Ventilation performante	Renouvellement de l'air optimum. Ventilation adaptée au stade des animaux	réduction	-	Limitation des odeurs Limiter la consommation d'énergie	-
29	Eclairage basse consommation	Mise en place de néon LED	réduction	-	Limiter la consommation d'énergie	-
30	Optimisation du système de chauffage	Mise en place d'une sonde, entretien régulier...	réduction	-	Limiter la consommation d'énergie	-
31	Utilisation rationnelle des sources lumineuses	Limitation des périodes d'éclairage en journée sauf lors des enlèvements, adaptation de la puissance des éclairages aux activités	réduction	-	Limitation des nuisances aux tiers Limiter la consommation d'énergie	-
32	Entretien des zones d'accès		réduction	-	Limiter les nuisances sonores	-
33	Pas de brulage des déchets		évitement	-	Pas de pollution de l'air	-
34	Collecte et évacuation des déchets par les circuits légaux et adéquats	Par les exploitants agricoles	évitement	-	Pas de pollution de l'eau, des sols	Bon d'enlèvements des déchets
35	Site interdit au public	Mise en place d'une chaîne à l'entrée du site	réduction	-	Sécurité, salubrité et hygiène	-
36	Présence d'alarmes dans les bâtiments	Alarmes sonores et connectées aux téléphones permettant d'alerter en cas de variation problématique dans les bâtiments	évitement	-	Sécurité	-
37	Présence de 6	Placés dans les SAS de chaque	réduction	500 €	Sécurité	-

	extincteurs	bâtiment volailles				
38	Présence d'une citerne souple pour réserve incendie sur le site		réduction	5 000 €	Sécurité	-
39	Elaboration d'un plan de sécurité incendie	Etude des dangers	réduction	-	Sécurité	-
40	Contrôle périodique des installations électriques	V1 et V2 contrôlés en 2020. V3 construit en 2020. A renouveler tous les 5 ans	évitement	500 €	Sécurité	-
41	Mise en place de disjoncteurs sur toutes les installations électriques		évitement	100 €	Sécurité	-
42	Lutte contre les rongeurs	Contrat avec la société Prophyl Végétal	évitement	250 €	Sécurité sanitaire	-
43	Entretien et nettoyage des bâtiments		évitement	-	Sécurité sanitaire	-
44	Stockage des aliments	Silos étanches	évitement	20 000 €	Sécurité sanitaire	-
45	Mise en place de mesure sanitaire et d'un suivi sanitaire	Surveillance quotidienne, tenue d'un registre sanitaire, passage du vétérinaire...mesure / influenza aviaire	évitement	-	Sécurité sanitaire	Fiche de suivi d'élevage
46	Gestion des cadavres	Enlèvements des cadavres tous les jours, stockage dans un bac réfrigéré avant passage de l'équarisseur	évitement	-	Sécurité sanitaire	Bon d'enlèvement des cadavres
47	Entretien régulier du site		réduction	-	Limitation de l'impact paysager	-
48	Maintien du réseau de haies existantes sur le site et replantation de la haie détruite pour la mise en place de V3		réduction	-	Limitation de l'impact paysager	-
49	Utilisation raisonné de produits chimiques pour l'entretien du site	Les exploitants entretiennent les abords des bâtiments d'élevage avec 1 ou 2 passage de produits phytosanitaires par an, en	réduction	-	Limitation de l'impact sur le milieu naturel	-

		réduction de dose et uniquement si besoin.				
--	--	--	--	--	--	--

